



maurienne

charte architecturale & paysagère



édito

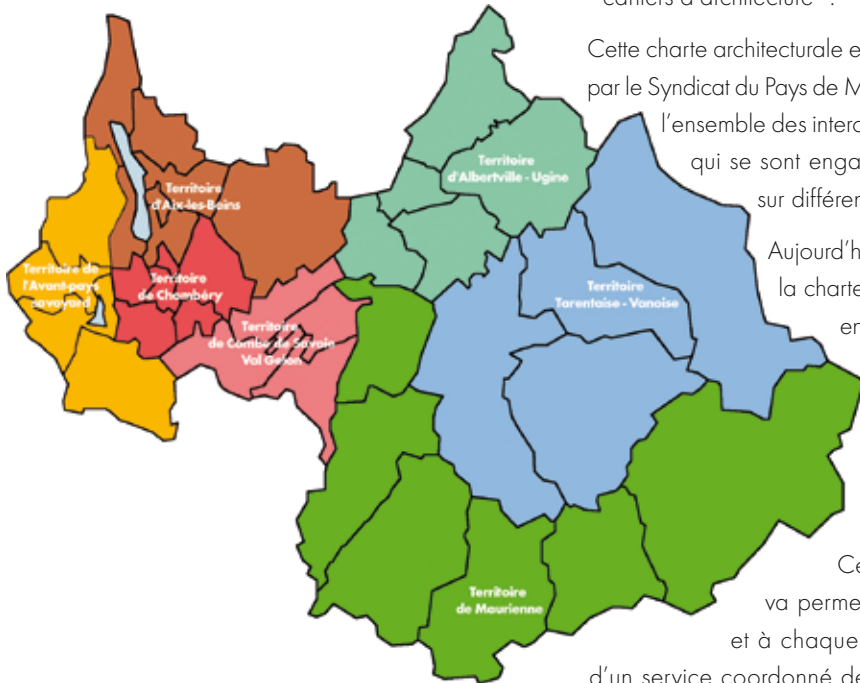
Le Conseil général de la Savoie a confié au Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de la Savoie le soin de réaliser et d'animer une charte architecturale et paysagère sur le Territoire de Maurienne.

Cette démarche s'est déroulée en 2008 et 2009, en étroite concertation avec les élus territoriaux et les services de l'État et du Département. Elle fait aujourd'hui l'objet de cette présentation destinée aux élus locaux dans sa première partie, et aux particuliers et constructeurs dans la seconde partie intitulée " cahiers d'architecture ".

Cette charte architecturale et paysagère a été portée par le Syndicat du Pays de Maurienne, pour regrouper l'ensemble des intercommunalités de la vallée qui se sont engagées le 27 mars 2009, sur différents objectifs.

Aujourd'hui, le premier objectif de la charte a été atteint par la mise en place de six secteurs de consultance architecturale travaillant en synergie avec les intercommunalités, et la rédaction de cahiers d'architecture.

Cette démarche territoriale va permettre à chaque commune et à chaque particulier de disposer d'un service coordonné de mise en valeur de son territoire en adaptant chacun des projets aux exigences nouvelles, tant de préservation, de performance, d'innovation que d'intégration dans notre environnement naturel et bâti.



Hervé GAYMARD
Député
Président du Conseil général
de la Savoie

Christian ROCHETTE
Président du Syndicat du
Pays de Maurienne
Maire de Saint-Rémy-
de-Maurienne

François PEILLEX
Président du CAUE
de la Savoie

RAPPEL SUR la démarche

Le comité de suivi

Les élus

Christian ROCHETTE	Président du Syndicat du Pays de Maurienne - Maire de Saint-Rémy-de-Maurienne
Marc TOURNABIEN	Ancien président du Syndicat du Pays de Maurienne - Maire de Saint-Julien-Montdenis
Rozenn HARS	Conseillère générale du canton de Lanslebourg
Xavier LETT	Conseiller général du canton de Modane
Jean-Michel GALLIOZ	Conseiller général du canton de Saint-Michel-de-Maurienne - Maire de Saint-Michel-de-Maurienne
Pierre-Marie CHARVOZ	Conseiller général du canton de Saint-Jean-de-Maurienne - Maire de Saint-Jean-de-Maurienne
Daniel DUFRENEY	Conseiller général du canton de La Chambre - Maire de La Chambre
Alain BOUVIER	Ancien conseiller général du canton d'Aiguebelle - Maire de Saint-Georges-d'Hurtières
Christiane LEHMANN	Conseillère générale du canton d'Aiguebelle
Adrien SAVOYE	Président de la Communauté de communes Maurienne - Galibier
Jean-Claude RAFFIN	Maire de Modane
Jean-Pierre JORCIN	Maire de Lanslebourg - Mont-Cenis
Simon POUCHOULIN	Maire de Saint-Avre
Bernard PELICIER	Maire d'Albiez-Montrond
Antoine PLA	Maire d'Avrieux
René VIGNE	Maire d'Argentine
Claude ANDRÉ	Président du Syndicat intercommunal du canton de La Chambre - Maire de Saint-Martin-sur-La-Chambre
Yves DURBET	Président de la Communauté de communes Cœur de Maurienne - Maire d'Hermillon
Maurice BOZON	Président du SIVAV
Yves COUVERT	Ancien 1 ^{er} adjoint au maire d'Aussois
Gérard DECOURT	Ancien maire de Jarrier
Jean-Noël GROS	Ancien conseiller municipal, maire de Jarrier
Huguette VIALLET	Ancienne adjointe à l'urbanisme, mairie de Jarrier
Michel CROSAZ	Maire de Montvernier
Roland MERLOZ	Ancien maire de Saint-Jean-de-Maurienne
Hervé BOTTINO	Ancien 1 ^{er} adjoint de Saint-Jean-de-Maurienne
Robert TRUCHET	Maire de Saint-Pancrace
Pierre LE BOT	Ancien maire de Les Chavannes-en-Maurienne

Les services et personnes associés

Béatrice DARVES	Directrice du Syndicat du Pays de Maurienne
Julie RAUX	Syndicat du Pays de Maurienne
Patricia CROSAZ	SIVAV, chargée de mission
Marion BONTE	Communauté de communes de Haute-Maurienne - Vanoise
Benoît GERVAISE	ex DDE (urbanisme)
Gérard HOVELAQUE	DDT de la Savoie - Unité territoriale Maurienne
Grégoire MICHAU	Directeur du TDL Maurienne
Delphine MILAZZO	TDL Maurienne
Bernard TOUR	Architecte urbaniste
Marc BALMAIN	Architecte urbaniste
Philippe BARBEYER	Architecte urbaniste, architecte consultant
Bruno LUGAZ	Directeur du CAUE de la Savoie
Agnès DABURON	Géographe ethnologue, pour le CAUE de la Savoie
Hervé DUBOIS	Architecte, CAUE de la Savoie
Jean-Michel DOIGE	DGA Aménagement, Conseil général de la Savoie
Charles FILEPPI	Ancien architecte des Bâtiments de France

Les architectes consultants

Yves MERCIER	Architecte consultant SIVAV
Catherine SALOMON-PELEN	Architecte consultante Haute-Maurienne
Philippe CAIRE	Architecte consultant secteurs de Modane et de La Chambre



Les réunions

- 6 septembre 2007**
réunion de lancement
- 15 novembre 2007**
diagnostic
(paysage, patrimoine, développement durable)
- 2 octobre 2008**
orientations générales et propositions
- 27 mars 2009**
signature de la charte
- 27 avril 2010**
présentation des cahiers d'architecture

sommaire

avant-propos

le territoire concerné 4

les objectifs 5

état des lieux

les paysages 6

le patrimoine 12

des villes et des villages 16

construire aujourd'hui

le développement durable 22

le cadre réglementaire existant 23

les propositions 23

les outils 24

3 secteurs de consultance 26

Charte signée, en dernière de couverture.

cahier(s) d'architecture..... en annexe

Le territoire concerné



Canton d'Aiguebelle

12 communes : 1 - Aiguebelle • 2 - Aiton • 3 - Argentine • 4 - Bonvillaret • 5 - Épierre • 6 - Montgilbert • 7 - Montsapey • 8 - Randens • 9 - Saint-Alban-des-Hurtières • 10 - Saint-Georges-des-Hurtières • 11 - Saint-Léger • 12 - Saint-Pierre-de-Belleville



Canton de La Chambre

14 communes : 13 - La Chambre • 14 - La Chapelle • 15 - Chavannes-en-Maurienne • 16 - Montaimont • 17 - Montgellafrey • 18 - Notre-Dame-du-Cruet • 19 - Saint-Alban-des-Villards • 20 - Saint-Avre • 21 - Saint-Colomban-des-Villards • 22 - Saint-Étienne-de-Cuines • 23 - Saint-François-Longchamp • 24 - Sainte-Marie-de-Cuines • 25 - Saint-Martin-sur-La-Chambre • 26 - Saint-Rémy-de-Maurienne



Canton de Lanslebourg

7 communes : 27 - Bessans • 28 - Bonneval-sur-Arc • 29 - Bramans • 30 - Lanslebourg-Mont-Cenis • 31 - Lanslevillard • 32 - Sollières-Sardières • 33 - Termignon



Canton de Modane

7 communes : 34 - Aussois • 35 - Avrieux • 36 - Les Fourneaux • 37 - Le Freney • 38 - Modane • 39 - Saint-André • 40 - Villarodin-Bourget



Canton de Saint-Jean-de-Maurienne

16 communes : 41 - Albiez-le-Jeune • 42 - Albiez-Montrond • 43 - Le Châtel • 44 - Fontcouverte • 45 - Hermillon • 46 - Jarrier • 47 - Montricher-Albanne • 48 - Montvernier • 49 - Pontamafrey-Montpascal • 50 - Saint-Jean-d'Arves • 51 - Saint-Jean-de-Maurienne • 52 - Saint-Julien-Montdenis • 53 - Saint-Pancrace • 54 - Saint-Sorlin-d'Arves • 55 - Villarembert • 56 - Villargondran



Canton de Saint-Michel-de-Maurienne

6 communes : 57 - Orelle • 58 - Saint-Martin-d'Arc • 59 - Saint-Martin-la-Porte • 60 - Saint-Michel-de-Maurienne (Beaune-le-Thyl) • 61 - Valloire • 62 - Valmeinier

Structures intercommunales



Communauté de communes des Portes de Maurienne



Communauté de communes de la Vallée du Glandon



Communauté de communes de l'Arvan



Communauté de communes Cœur de Maurienne



Communauté de communes Maurienne - Galibier



Communauté de communes de La Norma



Communauté de communes de Maurienne - Vanoise



SIVOM de la Lauzière



SIVOM Saint-François-Longchamp - Montgellafrey



SIVOM des Arves



SIVOM du Val d'Ambin



SIVOM de Val Cenis



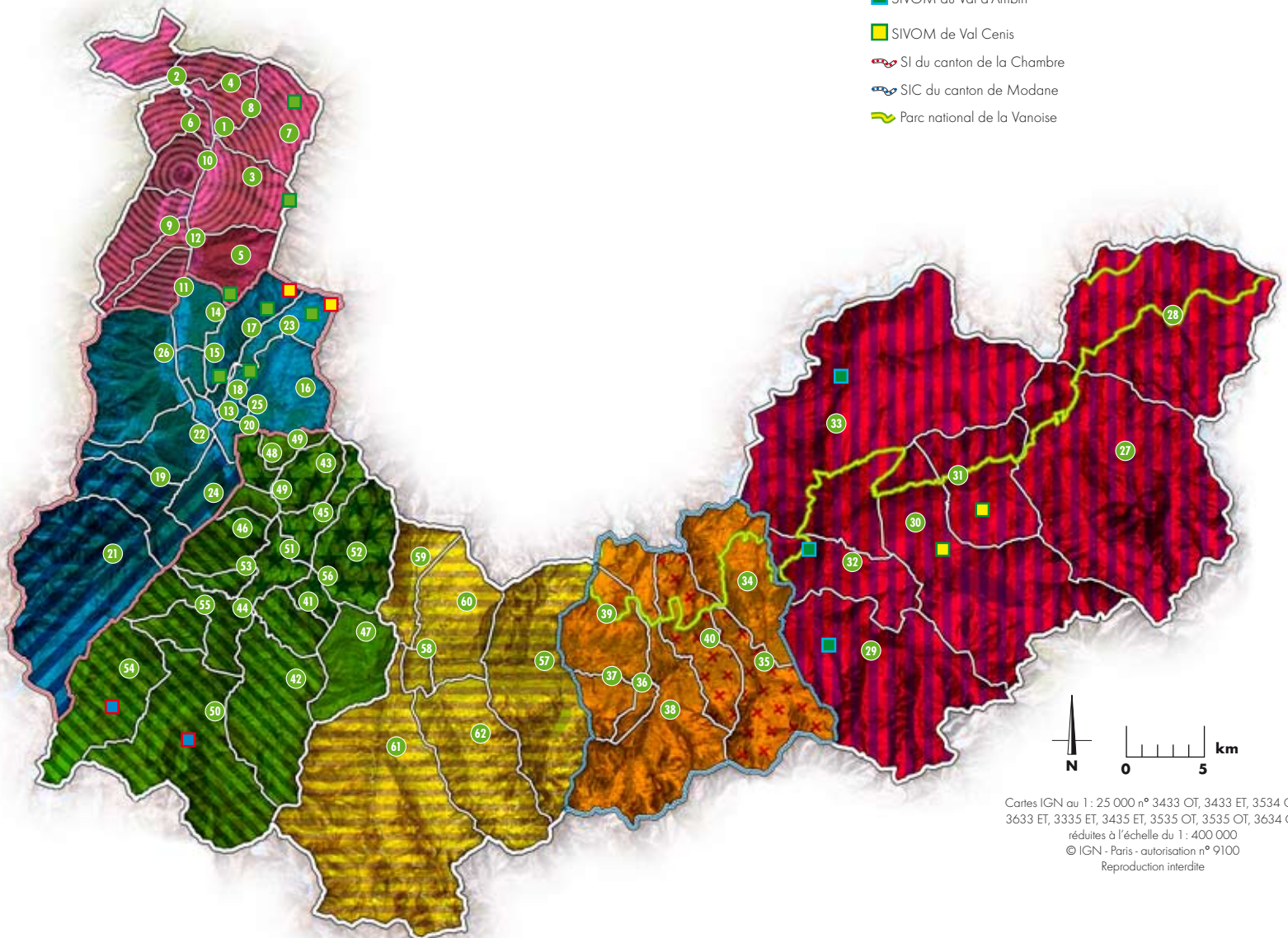
SI du canton de la Chambre



SIC du canton de Modane



Parc national de la Vanoise



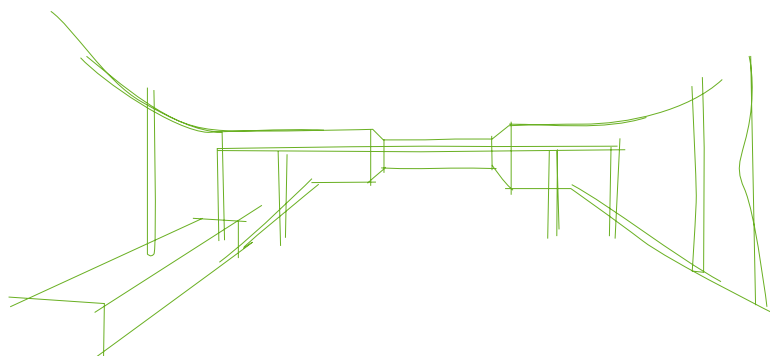
Cartes IGN au 1 : 25 000 n° 3433 OT, 3433 ET, 3534 OT, 3633 ET, 3335 ET, 3435 ET, 3535 OT, 3535 OT, 3634 OT réduites à l'échelle de 1 : 400 000
© IGN - Paris - autorisation n° 9100
Reproduction interdite

Les objectifs

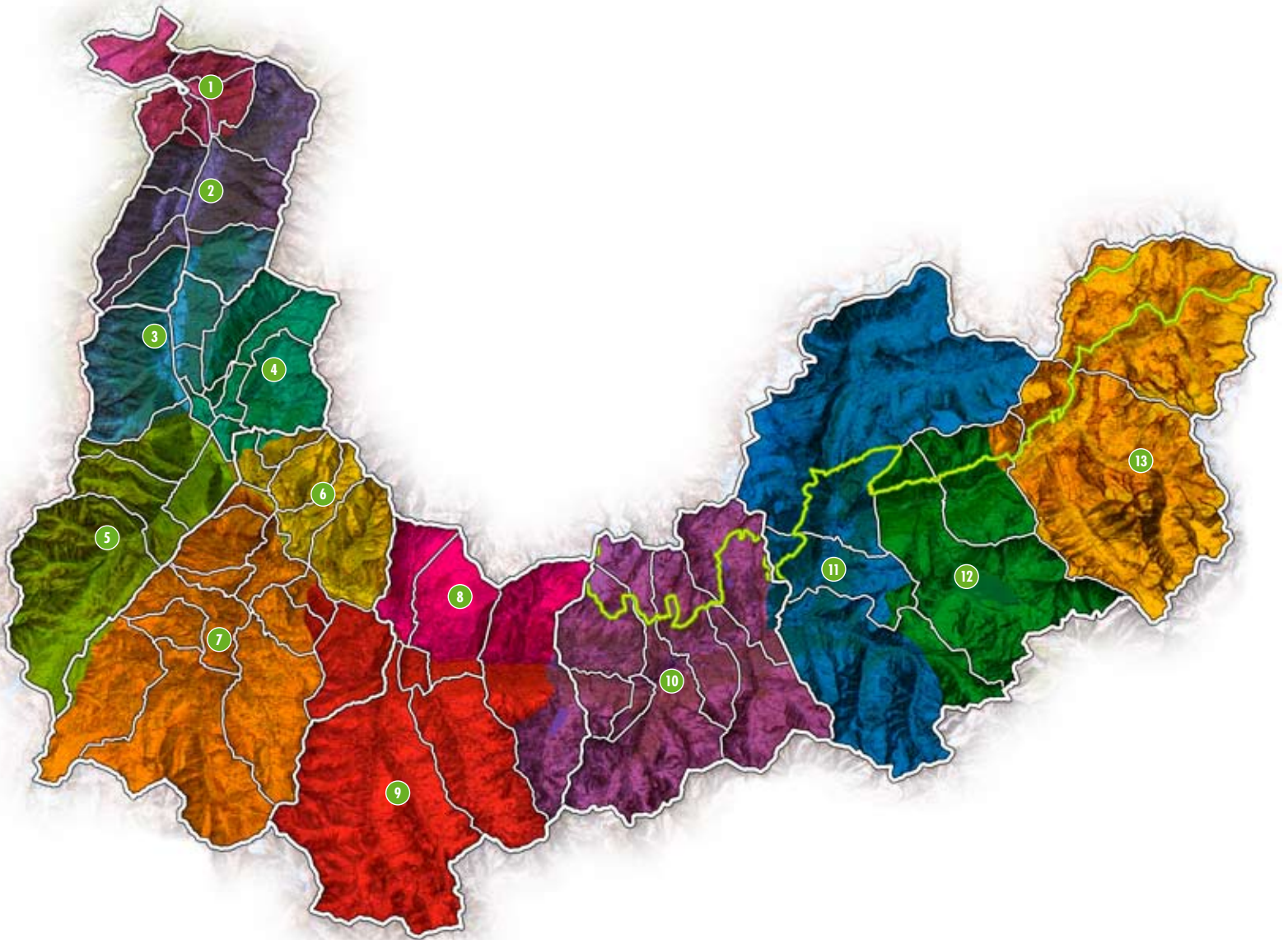
La charte architecturale et paysagère est un document pédagogique s'inscrivant en accompagnement du futur SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) et des PLU (Plans Locaux d'Urbanisme) et ayant pour but de :

- fixer en commun des orientations architecturales et paysagères adaptées au territoire, en concertation avec les élus territoriaux et les acteurs du cadre de vie (élus locaux, professionnels, administrations, aménageurs) pour améliorer la qualité des projets individuels et collectifs ;
- développer la consultance architecturale et urbanistique sur l'ensemble du territoire permettant aux maires et à leurs administrés d'accéder à un service disponible, performant et organisé à un échelon intercommunal ;
- évaluer et suivre les orientations et les conseils pour améliorer et adapter leur impact.

La charte n'est pas un document opposable, mais général, pour aider à bâtir une démarche qualitative adaptée au territoire et à chaque PLU.



ÉTAT DES LIEUX



Cartes IGN au 1 : 25 000 n° 3433 OT, 3433 ET, 3534 OT,
3633 ET, 3335 ET, 3435 ET, 3535 OT, 3535 OT, 3634 OT
réduites à l'échelle de 1 : 400 000
© IGN - Paris - autorisation n° 9100
Reproduction interdite

Les paysages



Les paysages de Maurienne offrent des horizons et des perspectives variés du fait du relief tourmenté issu des plissements tectoniques et des érosions glaciaires et fluviales successives.

Qui plus est, les différences d'altitude et les accidents du sol créent des conditions de microclimats et d'accès qui contribuent à diversifier le couvert végétal et les formes d'occupation humaine.



Entre les fonds de vallées urbanisés et les falaises et steppes sommitales, la charte ne pouvait envisager une mesure unique.

L'étude paysagère permet de distinguer dans le périmètre de la charte 13 grandes entités géographiques et paysagères qui se distribuent sur 6 étages.



13 ENTITÉS PAYSAGÈRES IDENTITAIRES



1. Porte de Maurienne

Cette entité paysagère est caractérisée par le débouché de la vallée de l'Arc sur la combe de Savoie juste avant sa confluence avec l'Isère. L'éperon d'Aiton, au pied du massif du Grand Arc, marque de façon "monumentale" la "porte" de Maurienne. L'Arc, qui prend une orientation globalement est-ouest depuis le "verrou" d'Aiguebelle (butte de Charbonnière), est dominé en rive droite, sur plus de 2 000 m de dénivellation, par les pentes raides et boisées du versant occidental du massif du Petit Arc (2 365 m). En rive gauche, les hameaux de Montgilbert s'égrenent dans une large combe boisée orientée au nord-est. Le fond de vallée étroite est marqué par les grands aménagements routiers et ferroviaires qui contrastent avec des micro-paysages culturels à forte valeur : coteaux viticoles, arbres d'alignements, implantation choisie des hameaux groupés (replat à mi-pente, pied de versant ou de cône de déjection).



2. Balcon des Hurtières et combe du Basmont

L'exploitation minière (cuivre et fer) a fait de la renommée du massif des Hurtières du Moyen-âge jusque vers 1930. Implantés sur un large balcon, dominant la vallée de 200 m, les villages et hameaux de Saint-Alban et Saint-Georges-d'Hurtières sont implantés en figure de proue ou au milieu des prés-vergers, cultures et prairies rythmées par quelques treilles intercalaires. Ils sont caractérisés par une grande homogénéité architecturale (petits volumes, toits pentus).

En face, le vaste bassin-versant du Basmont offre une ambiance montagnarde. Les hameaux de Montsapey sont implantés en adret, à mi-pente, sur l'accès au col dont les flancs sont occupés par de vastes alpages.

Les torrents des versants du massif de la Lauzière sont à l'origine de vastes cônes de déjection du fond de vallée en rive droite, sur lesquels se sont implantés les hameaux d'Argentine, profitant tout à la fois d'une légère surélévation les abritant des crues de l'Arc, d'un sol fertile, et de micro-expositions favorables.



3. D'Épierre à Saint-Rémy-de-Maurienne

Cette entité, bornée par deux rétrécissements du fond de vallée, est dominée en rive gauche par les versants raides et boisés du massif des grands Moulins et en rive droite par le sud du massif de la Lauzière.

Voie ferrée, autoroute et route nationale forment un réseau linéaire prégnant de part et d'autre de l'Arc, mais les hameaux et leur finage, un peu en hauteur pour être protégés des crues de l'Arc, révèlent des paysages culturels de grande valeur.

En rive droite, le site d'Épierre est dominé par les ruines de son immense château médiéval. Vient ensuite le majestueux cône de déjection parfaitement symétrique de La Chapelle, façonné par le parcellaire agricole et l'implantation des hameaux sur une même courbe de niveau.

En rive gauche, les villages de Saint-Pierre, Saint-Léger et Saint-Rémy se nichent au pied des versants, profitant de petits replats ou des pentes douces bien exposées. Ils offrent des micro-sites de grande valeur, comme les vignes des Étalous à Saint-Rémy, ou encore le site du moulin de La Landonnière.



4. Pays du col de la Lauzière et de Montaimont

Bassin versant du Bugeon en rive gauche, la vallée de la Lauzière offre de nombreuses perspectives lointaines vers le col de la Tarentaise, et le Cheval Blanc. Les villages de Saint-Avre et Notre-Dame-du-Cheval Blanc sont implantés sur des pentes douces et ensoleillées. Le versant de Montaimont est continu mais quelques parcelles de champs sont visibles sur Saint-Martin.

En rive droite du Bugeon, les hameaux sont implantés sur leurs fameux greniers en bois, sur des pentes douces. Plus haut, la station de Saint-François est implantée dans les vastes alpages du col de la Lauzière. Le versant de Montaimont est un extraordinaire balcon d'adret, avec de nombreuses maisons à poteaux de bois soigneusement remarquable de ce secteur.



8. Pays du Galibier et du Thabor

En rive gauche de l'Arc, cette entité paysagère regroupe les bassins versant de la Vallourette et de la Neuvasche, qui drainent les versants nord du massif du Galibier et du Thabor.

La proue sombre du fort du Télégraphe force le regard au premier plan, dominant les raides versants boisés de l'auge glacière, alors que les lignes de crête des massifs du Galibier et du Thabor forment la toile de fond des vastes espaces ouverts de cette entité.

La mauvaise exposition générale, les pentes raides et l'altitude élevée ont limité le développement des hameaux traditionnels, dont certains présentent pourtant une grande valeur patrimoniale (Albanne et Albannette, Poingt Ravier...). En revanche, l'orientation globale au nord a permis le développement de 3 stations de ski (Les Karellis, Valloire et Valmeinier).

Les alpages situés au nord du col du Galibier connaissent une bonne dynamique, liée à leur accessibilité, à l'inverse des vallons de Neuvaschette et de Neuvasche, en grande déprise agropastorale.



9. Adrets de Saint-Michel-de-Maurienne et d'Orelle

Les versants exposés plein sud de Saint-Michel-de-Maurienne et d'Orelle sont limités en arrière plan par la crête reliant le Grand Perron des Encombrés au Mont Brequin (3 135 m) et à la Pointe de Thorens. L'exposition favorable a jadis permis, malgré la pente, une forte valorisation agropastorale des versants, dont les nombreux témoins (murets et terrasses, ancien réseau viaire, hameaux abandonnés...) en font des paysages culturels de grande valeur patrimoniale. Aujourd'hui, ces versants sont en grande déprise et la friche ou la forêt enserrme les hameaux de Beaune, Le Thyl et Orelle, implantés dans des pentes raides. En revanche, à Saint-Martin-de-la-Porte, l'entretien d'espaces agricoles bocagers au sud-est du chef-lieu fait de ce secteur un paysage culturel vitrine de Maurienne. Le bourg de Saint-Michel-de-Maurienne, avec son patrimoine urbain et industriel, borde l'Arc au fond de la vallée.



10. Pays de Modane

Cette entité transversale marque le seuil de la Haute Maurienne. Elle est cadrée en rive droite (adret) par les sommets majestueux et glaciers du Parc national de la Vanoise (des aiguilles de Péclet et Polset à la Dent Parrachée). Les terrasses glaciaires étagées bien exposées des pieds de versant ont permis le développement des villages et de leur terroir agropastoral, offrant aujourd'hui des paysages patrimoniaux structurés par d'anciennes terrasses, murets et canaux d'irrigation, comme à Saint-André, Le Bourget, Villarodin et Avrieux.

Le plateau perché d'Aussois, aujourd'hui en grande partie gagné par l'urbanisation de la station, profite également d'un site exceptionnel connu depuis la préhistoire. Il domine la monumentale barrière des forts de l'Esseillon qui marque l'accès à la Haute Maurienne.

Jusqu'à Modane, le fond de vallée est fortement marqué par les grands équipements (autoport, gare de triage, routes, accès aux tunnels transalpins, fortifications...). En rive gauche, les raides versants forestiers d'ubac ont permis l'implantation des stations de Valfréjus et La Norma.



11. De Bramans à Tignes

Avec ce premier seuil de la Haute Maurienne, le fond de vallée de 1 200 à 1 300 m, le fond de vallée est marqué par le relief. En rive droite ou en rive gauche, les villages de Sollières et Termignon, aux toits de terre, sont implantés au pied du modèle glacière, au profit de la dynamique agricole sur les terrasses. En rive gauche, au fond de vallée, avec des murets et terrasses, les villages sont implantés sur des pentes douces. Cette ambiance contraste avec le relief, qui s'offre au regard au premier plan de cette entité : en rive gauche, les villages de Saint-Pierre-d'Extravache, face à la Dent Parrachée ; en rive droite, l'étréite de la vallée qui s'ouvre, 1 000 m plus haut, au-dessus de la station de Tignes, ception que sont les alpages du Parc national de la Vanoise.



4. Vallée de la Madeleine

La vallée de la Madeleine, sur la rive droite de l'Arc, et versants occidentaux du Grand Roc Noir. La vallée s'ouvre et offre des paysages variés. Le col de la Madeleine (1 993 m), le Grand Roc Noir (2 832 m). La Chambre, la Chambrière et les villages de la vallée se sont développés sur les pentes du large cône de déjection du Grand Roc Noir. L'agriculture est aujourd'hui quasi-inexistante. Les vignes sont encore exploitées sur les pentes. Les hameaux de Montgellafrey, avec ses chalets, sont implantés en pleine pente. Le village de François-Longchamp se développe sur les pentes de la Madeleine. La vallée suspendue, formant un méandre jusqu'au col du Chaussy. Les villages ont une spécificité architecturale



5. Vallée des Villards

La vallée du Glandon, affluent de la rive gauche de l'Arc, est cadrée par les sommets effilés de la partie orientale du massif cristallin de Belledonne, par le col du Glandon (1 924 m), et par la ligne de crête schisteuse, de morphologie plus régulière, qui la sépare du bassin versant de l'Arvan. Elle s'ouvre sur la plaine de l'Arc à Sainte-Marie et Saint-Étienne-de-Cuines, implantés sur le cône de déjection du Glandon, puis remonte progressivement, offrant aux regards toutes les étapes de l'étagement alpin. Les hameaux de Saint-Alban et Saint-Colomban sont implantés en balcon sur l'adret selon une organisation urbaine groupée et structurée le long de la route, et selon une cohérence architecturale forte : homogénéité des volumes, orientation des pignons de bois face à la pente, toitures à 2 pans très raides (car jadis couvertes en chaume). Les paysages de terrasses abandonnées témoignent de la forte déprise agricole dans les pentes autour des villages. Plus haut, dans les alpages du Glandon, la pression pastorale est diffuse et peine à lutter contre l'emprise des arcosces.



6. Balcons de Montvernier et Saint-Julien-Montdenis

Versants de la rive droite de l'Arc, du col du Chaussy à la Croix des Têtes. Cette entité paysagère est caractérisée à la fois par des escarpements qui lui donnent une grande profondeur de champ (crêt du Châtel à Montvernier), et par des reliefs imposants qui la structurent verticalement (verrou de l'Échaillon, relief chaotique de la Croix des Têtes). Dans le fond de vallée, en pied de versant, Pontamafrey, Hermillon et Saint-Julien profitent de la légère surélévation par rapport à l'Arc que constituent les cônes de déjection. Le territoire est ponctué par des sites exceptionnels : tour du Châtel, lacets de Montvernier couronnés au sommet par la chapelle de la Balme, patrimoine des anciennes ardoisières de Saint-Julien... Les paysages agro-pastoraux sont globalement en forte déprise (versants de Montpascal, Montandré, Montdenis), mais présentent une forte valeur patrimoniale par leur structure bien lisible (terrasses viticoles des coteaux de Saint-Julien, vergers des balcons de Montbrunal...) et par la qualité architecturale de certains hameaux (l'Échaillon).



7. Pays de l'Arvan et Saint-Jean-de-Maurienne

Cette entité correspond à l'ensemble du bassin versant de l'Arvan, de Saint-Jean-de-Maurienne au Pic de l'Étendard (3 464 m) et aux Aiguilles d'Arves (3 513 m). La structure géologique sédimentaire (majoritairement schisteuse) se traduit par un fort contraste entre les fonds de vallée de l'Arvan et de ses affluents encaissés et sculptés en profonds ravins et les formes arrondies en larges croupes des vastes alpages et prairies de fauche. Les villages d'altitude sont groupés à la faveur de micro-replats bien exposés sur les versants à proximité d'immenses alpages parmi les plus emblématiques de la Maurienne et révèlent une forte dynamique agricole. Le domaine skiable des Sybelles qui regroupe les stations intégrées (La Toussuire et Le Corbier) et les stations-villages voisines s'est développé sur ces mêmes espaces. Saint-Jean-de-Maurienne, capitale historique, administrative et économique s'étend au fond de la vallée sur la légère surélévation par rapport à l'Arc que constitue le cône de déjection de l'Arvan.



8. Pays de Termignon

La vallée de l'Arc, à une altitude de 1 700 m, la vallée s'ouvre progressive- ment. Sur la rive gauche, les villages de Bramans, de la Dent Parrachée, se nichent, à la base, au pied d'un cône de déjection, dans un méandre... La forte déprise agricole structure et donne vie à des micro-paysages culturels témoins d'une agriculture ancienne... Les lignes de crête d'arrière-pensée dans les deux vallées latérales de la Dent Parrachée, dont la Dent Parrachée, est l'em- blème de la Dent Parrachée, sur les paysages culturels d'entre-Deux-Eaux au cœur du



12. Pays du Mont-Cenis

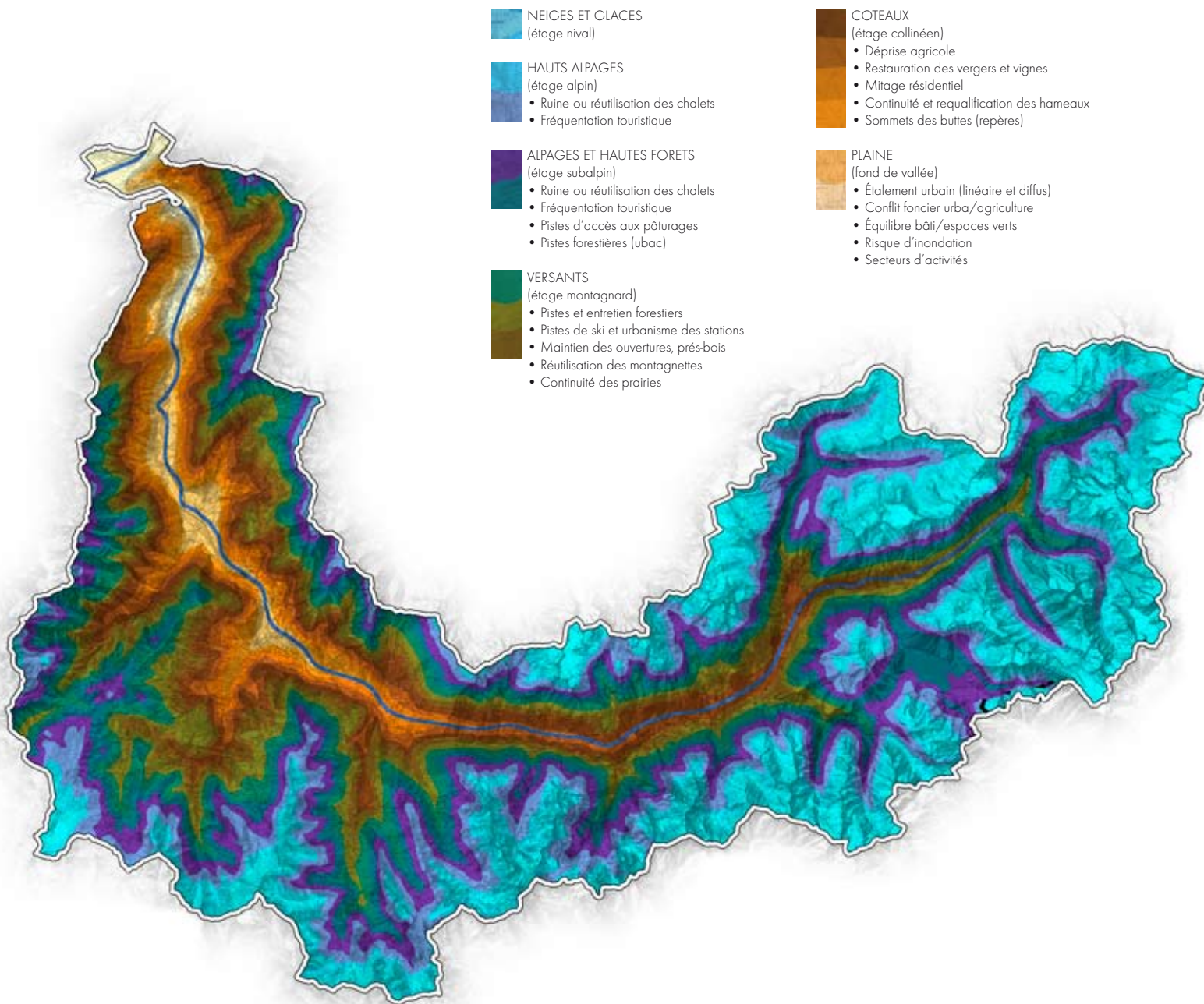
La haute vallée de l'Arc, de Lanslebourg à Lanslevillard, constitue un second seuil, délimité à l'amont par le col de La Madeleine. L'adret, très raide, s'élève, sur plus de 2 000 m de dénivellation, jusqu'à la ligne de crête du Grand Roc Noir (3 582 m) au pied duquel se trouvent les fameuses gravures rupestres protohistoriques de la "Pierre aux pieds". Les pieds de versant sont adoucis par les cônes de déjection des torrents latéraux, façonnés par les anciennes parcelles de culture. La morphologie glaciaire plane du fond de vallée est favorable aux espaces agricoles, toujours très entretenus. Les stations-villages de Lanslebourg et Lanslevillard, jadis resserrées au bord de l'Arc, ont connu une forte urbanisation touristique. En rive gauche, les versants forestiers d'ubac sont occupés par le domaine skiable de Val Cenis, avant de s'ouvrir, au col du Mont-Cenis, voie de passage historique vers l'Italie, sur la large combe occupée par le lac et les vastes espaces pastoraux qui l'entourent.



13. Haute-vallée de Maurienne

Au-delà du col de la Madeleine, vers 1 700 m d'altitude, la vallée s'élargit en une vaste terrasse agricole d'origine glaciaire, contre laquelle s'est niché le village de Bessans. L'adret, raide et rocheux, fait face aux étroites vallées latérales sauvages du Ribon et d'Avérole du versant opposé, accès à de rudes alpages que surplombent les glaciers de cirques accrochés aux crêtes frontalières. À l'extrême amont, au-delà de Bonneval, le hameau de l'Écot, est le dernier village jadis habité toute l'année, dominé par les cirques glaciaires des sources de l'Arc ou des Évettes. En rive droite, c'est l'accès au col de l'Iseran (2 764 m) et à la Tarentaise, par la plus haute route d'Europe. Les pieds de versants bien exposés sont ciselés par un ancien parcellaire "en lanières" de prairies de fauches très pentues ou de cultures en terrasses. Passés les flancs raides de l'auge glaciaire, le paysage s'ouvre sur la vaste combe pastorale de La Lenta, ponctuée de chalets d'alpage en pierres couvertes de lauzes, avant de prendre un caractère rocheux beaucoup plus austère en progressant vers le col.

ÉTAT DES LIEUX



Cartes IGN au 1 : 25 000 n° 3433 OT, 3433 ET, 3534 OT, 3633 ET, 3335 ET, 3435 ET, 3535 OT, 3535 OT, 3634 OT réduites à l'échelle de 1 : 400 000
© IGN - Paris - autorisation n° 9100
Reproduction interdite

6 UNITÉS D'ENJEUX ÉTAGÉES



Neiges et glaces (étage nival)

C'est l'étage de la haute montagne alpine, caractérisée par ses cimes et glaciers ou névés persistant une bonne partie de l'année. Toute installation humaine durable est impossible, et ce milieu n'est parcouru que par un public peu nombreux d'alpinistes.

Cet espace sensible ne semble pas présenter d'enjeu d'aménagement immédiat.

Hauts alpages (étage alpin)

L'étage des hauts alpages est constitué des vastes pelouses alpines entretenues par le pastoralisme et maillées d'un patrimoine architectural spécifique : chalets de pierre couverts de lauze, parcs délimités par des murets de pierres, chapelles d'altitude isolées... Ces espaces sont aussi un terrain de loisirs pour les randonneurs, en particulier dans le Parc national de la Vanoise, avec les refuges qui sont liés à cette activité, ou encore le terrain de domaines skiables aux aménagements spécifiques et d'autres activités en développement (VTT, quad...). Ces espaces ont une forte sensibilité à tous les aménagements.

Les enjeux de cet espace sont :

- la préservation de la dynamique pastorale pour garantir la biodiversité et la qualité de gestion de ces espaces,
- l'équilibre entre l'activité pastorale et touristique : domaines skiables, gestion des conflits d'usage entre différents utilisateurs : randonneurs, alpagistes, chasseurs...,
- la qualité des aménagements sur ces espaces sensibles où toute atteinte au milieu naturel est quasiment irréversible (reconquête par la végétation très lente liée aux contraintes altitudinales),
- la qualité architecturale du bâti d'altitude (refuges, chalets d'alpages...).



Versants de l'étage subalpin

Les versants forestiers occupent une bonne partie de l'ubac en rive gauche de l'Arc ou dans les vallées latérales. Les conditions topographiques et climatiques ont permis l'aménagement de plusieurs grandes stations d'altitude créées ex-nihilo et des grands domaines skiables s'y rattachant. Lorsque l'exposition est favorable, les villages s'inscrivent dans la pente à la faveur du moindre replat, et la dynamique agricole a permis le maintien d'espaces ouverts. C'est particulièrement le cas en rive droite, où les versants ont été déforestés de longue date pour laisser place à l'activité agropastorale, mais connaissent aujourd'hui par endroit une forte déprise et une reconquête par la végétation ligneuse.

Les enjeux de cet espace sont :

- la maîtrise des aménagements touristiques (remontées mécaniques, pistes de ski),
- la gestion des activités sportives et de loisirs, en équilibre avec l'activité agropastorale,
- la qualité architecturale des stations,
- la gestion de l'espace dans les secteurs en forte déprise : favoriser l'activité agropastorale, réouverture de milieux...



Balcons de l'étage montagnard

Les "balcons" de Maurienne dominent le fond de vallée de quelques centaines de mètres, en rive gauche et surtout en rive droite. Il s'agit de paysages montagnards de moyenne altitude, caractérisés par de larges replats bien exposés sur lesquels se sont développés les villages, implantés parfois en "figures de proue". Ces terroirs montagnards à faible pente et altitude mesurée sont caractérisés par une bonne dynamique agricole à l'origine d'espaces ouverts bien entretenus d'intérêt patrimonial.

Les enjeux de cet espace sont :

- le maintien d'un équilibre entre espaces agricoles et espaces urbanisés, la pression foncière se faisant de plus en plus sentir,
- la conservation des paysages culturels emblématiques (prés-vergers, vignes, ancien réseau viaire, anciens canaux d'irrigation...),
- la qualité architecturale des constructions neuves ou réhabilitations.



Haute vallée de l'Arc (étage montagnard)

Au-delà de Modane, l'altitude du fond de vallée dépasse souvent 1 000 m. Les fonds de vallée sont façonnés par les terrasses glaciaires qui structurent le paysage, et les villages sont implantés à l'abri des risques naturels, tout en préservant au mieux les espaces agricoles. La haute vallée de l'Arc est caractérisée par le développement touristique des stations-villages.

Les enjeux paysagers de cet espace sont :

- l'équilibre entre l'urbanisation liée au développement touristique et l'activité agricole,
- la maîtrise du développement touristique autant en termes de capacité d'accueil que de qualité architecturale,
- la prise en compte des risques naturels dans les aménagements.



Fond de vallée de l'Arc (étage collinéen)

Le fond de vallée, jadis insalubre et soumis aux crues fréquentes, s'est transformé grâce aux travaux d'endiguement de l'Arc à la fin du XIX^e siècle et a permis plus tard les grands aménagements routiers et ferroviaires. Les villages et hameaux, traditionnellement groupés, sont implantés en pied de coteaux, ou en limite des cônes de déjection des torrents latéraux. Aujourd'hui, ces espaces plats sont soumis à une pression urbaine grandissante, et au développement de zones d'activité.

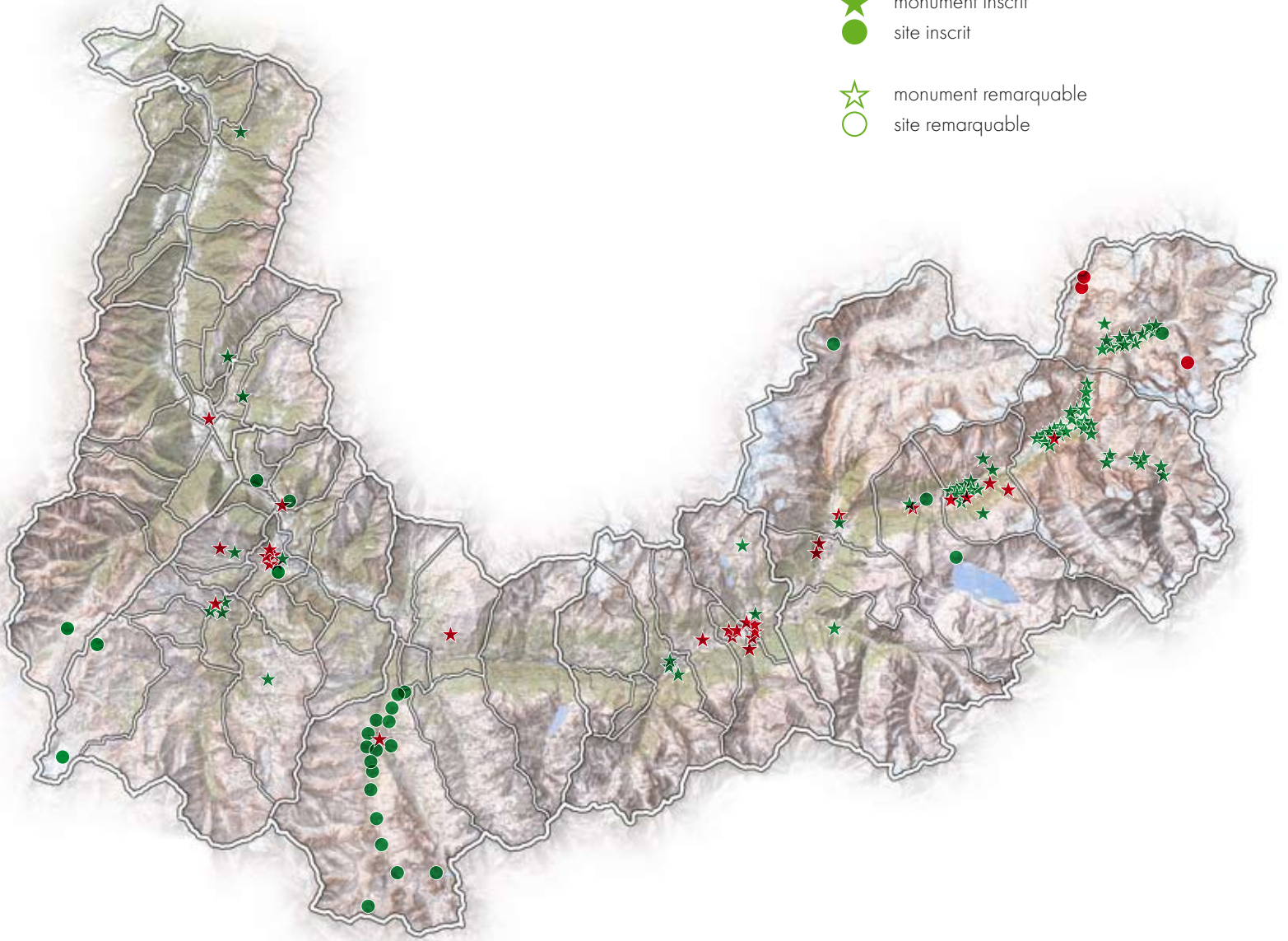
Les enjeux paysagers de cet espace sont :

- la maîtrise de l'étalement urbain et la préservation d'un équilibre entre espaces bâtis, grands aménagements, zones d'activités économiques, espaces agricoles,
- la préservation des micro-paysages à forte valeur patrimoniale qui structurent et donnent sens à ce paysage (vignes, arbres en alignement...),
- l'intégration des grands aménagements déjà très contraignants et la maîtrise d'éventuels projets à venir.



ÉTAT DES LIEUX

-  monument classé
-  site classé
-  monument inscrit
-  site inscrit
-  monument remarquable
-  site remarquable



Cartes IGN au 1 : 25 000 n° 3433 OT, 3433 ET, 3534 OT,
3633 ET, 3335 ET, 3435 ET, 3535 OT, 3535 ET, 3634 OT
réduites à l'échelle de 1 : 400 000
© IGN - Paris - autorisation n° 9100
Reproduction interdite

Le patrimoine



Intimement lié à la présence et aux savoir-faire humains, le patrimoine comprend, entre autres, des constructions et certains sites naturels remarquables. Il permet de mieux comprendre le territoire.

Aujourd'hui, il participe pleinement aux enjeux en matière de paysage, de préservation de connaissances, de valeurs...

Différentes modalités permettent de le protéger : sites et monuments classés, sites et monuments inscrits... d'autres sont sans protection.



Pour les bâtiments et les sites, le classement et l'inscription sont issus de la loi du 31 décembre 1913 et de celle du 25 février 1943 qui ajoutait à la protection des monuments classés ou inscrits un champ de visibilité de 500 mètres. C'est-à-dire que tout édifice situé dans ce champ est soumis à des réglementations spécifiques en cas de construction ou transformation. Aujourd'hui, cette définition peut évoluer en périmètres sensibles lors de l'élaboration ou de la révision des PLU, ou de la mise en place d'une Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager.



La carte présentée ici n'est pas exhaustive et ne permet qu'un aperçu.





AITON
Ancien fort 1876
(non protégé)



★ **AUSSOIS**
Forts de l'Esseillon
(monuments classés les 27/06/1983 et 30/12/1991)



AUSSOIS
Maison au cadran solaire
(périmètre de protection autour de l'église)



AUSSOIS
Barrages de Plan d'aval
(patrimoine industriel non protégé)



● **BONNEVALSUR-ARC** (Col de l'Iseran 2 769 m)
Chapelle Notre-Dame-de-Toute-Prudence construite en 1939
(site classé le 05/10/1939)



★ **BRAMANS**
Église Saint-Pierre-d'Extravache
(monument inscrit le 05/05/1966)



ÉPIERRE
Ruines du château
(patrimoine non protégé)



FONTCOUVERTE
Église (monument inscrit le 05/05/1966)
Chapelle Notre-Dame de la Salette



★ **LANSLEVILLARD**
Chapelle Saint-Sébastien
(monument classé le 09/06/1897)



LA PRAZ (LE FRENEY)
Conduite forcée de l'ancienne usine d'aluminium



★ **LE CHÂTEL**
Tour de Bérold
(monument classé le 08/05/1900)



MODANE
Fort du Replaton (1886 à 1900)
(label XX^e)



RANDENS
Grenier en bois
(patrimoine rural non protégé)



★ **SAINT-ANDRÉ**
Maison de l'Évêque
(monument inscrit le 15/01/1998)



SAINT-ALBAN-DES-VILLARDS
Cadran solaire
(patrimoine rural non protégé - ZPPAUP en cours d'étude)



SAINT-GEORGES-D'HURT
Le Grand Filon - Site minier
(non protégé)



SAINT-MARTIN-LA-PORTE
Maison Blanche
(patrimoine non protégé)



SAINT-MICHEL-DE-MAURIENNE
Musée de l'aluminium (Maurienne, vallée de l'aluminium)
(non protégé)



SAINT-MICHEL-DE-MAURIENNE
Hameau du Thyl-Dessous
(patrimoine rural non protégé)



★ **TERMIGNON**
Chapelle Notre-Dame de la Salette
(monument classé le 11/12/1939)



protégé)



★ BESSANS
Chapelle Saint-Antoine
(monument classé le 09/06/1897)



★ BONNEVALSUR-ARC
Chapelle Saint-Barthélémy (Vallon de la Lenta)
(monument inscrit le 01/12/1980)



● BONNEVALSUR-ARC
Village et hameau de l'Écot
(site inscrit le 31/08/1971)



17/07/1990)
ette (classée le 02/10/1992)



FOURNEAUX
Église Notre-Dame
(label XX^e)



★ LA CHAMBRE
Portail de l'Église Saint-Marcel
(monument classé le 23/08/1939)



● LANSLEBOURG-MONT-CENIS
Plateau du Mont-Cenis (hameau de Grand-Croix)
(site inscrit le 19/10/1948)



1903)



★ MODANE
Ancienne rizerie des Alpes
(monument inscrit le 02/02/1987)



★ MODANE
Entrée monumentale du tunnel ferroviaire du Fréjus
(monument inscrit le 27/03/1926)



MONTRICHER-ALBANNE
Station de sports d'hiver dite "Les Karellis"
(label XX^e)



nières
des Hurtières



SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE
Théâtre Gérard Philippe
(patrimoine non protégé)



★ SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE
Cloître et ancien réfectoire
(monument classé le 08/08/1899)



★ SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE
Cathédrale et tour clocher
(monument classé le 30/10/1906)



la Visitation
/1987)



★ TERMIGNON
Église
(monument inscrit le 03/06/1986)



VALLOIRE
Hameau de Poingt-Ravier
(patrimoine rural non protégé - ZPPAUP en cours d'étude)



VALLOIRE
Église de l'Assomption de Notre-Dame
(monument classé le 20/09/1945)

Des villes et des villages

L'installation des hommes en Maurienne est conditionnée dès le néolithique par les activités agropastorales. Les villages évoluent lentement lors de la période gallo-romaine pendant laquelle le col du Petit Saint-Bernard est privilégié à celui du Mont-Cenis pour relier Milan à Vienne.

Au VI^e siècle, le roi Gontran favorise le développement de la vallée pour garantir la mise en œuvre de sa politique frontalière vis-à-vis des Lombards. À Saint-Jean-de-Maurienne, l'ensemble épiscopal, conçu pour accueillir les reliques de Saint-Jean-Baptiste devient le siège de l'évêché de Maurienne, dont le rayonnement permettra le développement de nombreux bourgs de la vallée.

Le retour de l'instabilité politique, des personnalités religieuses fades et des famines à répétitions anéantissent ce travail. C'est à partir de l'an Mil, avec des évêques visionnaires et surtout la nomination du comte Humbert, fondateur de la dynastie de Savoie, que reprend le développement des villages. Cette reprise est toutefois ralentie jusqu'à la résolution du partage des pouvoirs entre ces deux puissances au XIV^e siècle.

À partir de cette époque, la vallée devient le principal axe de passage vers l'Italie, fréquenté par les voyageurs, pèlerins, commerçants, et par les armées. Les bourgs et villages se développent le long des voies de communication.

Aux XIX^e et XX^e siècles, l'exploitation de la houille blanche pour le développement industriel, le percement du tunnel ferroviaire puis du tunnel routier du Fréjus, la modification des stratégies militaires et la création des stations de ski bouleversent le paysage de la vallée.



L'AGROPASTORALISME

Les Mauriennais ont surmonté les multiples contraintes géographiques de la vallée. Ils ont occupé les replats ensoleillés des adrets et se sont adaptés à des sites plus difficiles à tous les étages de la montagne. Ainsi s'est développée une économie agropastorale saisonnière utilisant chaque parcelle du bas de la vallée jusqu'aux alpages d'altitude. Les sites d'implantation des villages et la diversité des architectures traditionnelles témoignent de cette civilisation.



LA TRAVERSÉE DES ALPES

Dès le Moyen-âge, la Maurienne devient la voie privilégiée de franchissement des Alpes le long de laquelle se structurent de nouvelles activités et de nombreux bourgs. À partir du XIX^e siècle, le paysage se transforme avec la réalisation de nouvelles infrastructures : route impériale du Mont-Cenis, voulue par Napoléon I^{er} achevée en 1807 ; voie ferrée avec nombreux ouvrages d'art et percement du tunnel du Fréjus en 1871 ; viaducs, routes et autoroutes du XX^e siècle et percement du tunnel routier du Fréjus en 1980, et enfin sondages et travaux préliminaires au percement du futur tunnel de liaison ferroviaire transalpine à grande vitesse Lyon-Turin.



L'INNOVATION INDUSTRIELLE

La Maurienne regorge de ressources géologiques et minières et d'exploitations de pierre, ardoise, chaux, gypse et métal. Les mines de cuivre et de fer des Hurtières, parmi les plus anciennes et les plus importantes de Savoie, sont exploitées de l'époque romaine jusqu'au XX^e siècle.

Au XIX^e siècle, la production hydroélectrique et l'avènement de multiples industries électrochimiques et électrométallurgiques bouleversent le paysage. La Maurienne devient le berceau de l'aluminium grâce au procédé d'électrolyse mis au point par Paul Héroult. Les effets de la mondialisation ont conduit à la fermeture de nombreux sites. Certains, comme celui de Saint-Jean-de-Maurienne survivent en mettant en avant de multiples savoir-faire de pointe.



L'AVÈNEMENT DU TOURISME

Le tourisme s'est développé en Maurienne de manière progressive en profitant de ses paysages emblématiques (Lauzière, Arvan-Villard, Galibier, Vanoise, Mont-Cenis, Iseran...), tant pour des activités d'été (excursions, randonnées, courses alpines, escalade...) que d'hiver (ski et autres sports alpins).

C'est d'abord l'émergence des stations-villages (Valloire, Aussois, Bonneval-sur-Arc...) qui bénéficient d'une dimension humaine et d'une richesse culturelle et patrimoniale reconnue, puis le développement des premiers chalets, refuges et téléskis comme à La Toussuire dès les années 30, sous l'égide du Club alpin français et de l'usine Péchiney. Après guerre, c'est l'avènement de multiples stations intégrées selon les schémas établis par le "plan Neige", implantées en altitude et conçues d'un seul tenant selon un souci de fonctionnalité et de modernité. L'identité culturelle des stations évolue, du modernisme des premières réalisations à la recherche d'une identité régionale des plus récentes.



LES BOURGS



Saint-Jean-de-Maurienne

Au confluent de l'Arc et de l'Arvan, Saint-Jean-de-Maurienne doit son essor à la fondation de l'évêché de Maurienne au VI^e siècle autour des reliques de Saint-Jean-Baptiste. La cité se renforce à partir du XI^e siècle avec la nomination d'Humbert-aux-Blanches Mains, premier comte de Maurienne, fondateur de la dynastie des princes de Savoie, futurs rois d'Italie.

Saint-Jean-de-Maurienne se relève plusieurs fois de destructions dues au passage d'armées adverses, et à des inondations. L'architecture se densifie. La cathédrale s'embellit et est dotée d'un cloître. L'économie basée sur le commerce et l'accueil des voyageurs franchissant les Alpes s'intensifie.

Au XIX^e siècle, les exploitations de gypse et d'ardoise se développent aux alentours. L'arrivée du chemin de fer, puis l'installation en 1907 de l'usine d'aluminium Alais et Camargue, devenue Péchiney puis Rio-Tinto-Alcan, marquent fortement l'empreinte industrielle et sociale de la ville et permettent la création de nouveaux quartiers sur les anciens vergers.

Aujourd'hui, Saint-Jean-de-Maurienne joue son rôle de chef-lieu d'arrondissement et de canton. Les restructurations du centre-ville, et la création de nouveaux équipements éducatifs, culturels et sportifs renforcent la prééminence de la cité qui, avec près de 10 000 habitants, affirme sa vocation de capitale historique, administrative et économique de la Maurienne.



Aiguebelle

À l'entrée de la Maurienne, Aiguebelle se développe auprès du roc et du château de Charbonnières, position stratégique des princes de Savoie, et sert d'étape sur la voie transalpine. L'endiguement de l'Arc, puis les implantations industrielles permettent d'étendre la ville au XIX^e siècle. Aiguebelle est aujourd'hui un chef-lieu de canton de plus de 1 000 habitants.



La Chambre

Au pied de la vallée du Bugeon, La Chambre se développe au Moyen-âge autour d'un monastère bénédictin, d'un couvent, et des châteaux des seigneurs de La Chambre. Les activités agropastorales sont complétées fin XIX^e siècle par l'avènement des industries chimiques puis par le développement touristique de la station proche de Saint-François-Longchamp. La Chambre, avec plus de 1 000 habitants, joue son rôle de chef-lieu de canton.

Saint-Michel-de-Maurienne

Saint-Michel-de-Maurienne se développe surtout à partir du XI^e siècle sous l'impulsion des comtes de Maurienne, sur l'adret de la vallée. De cette période datent la tour ronde et la tour carrée. L'agropastoralisme, les foires, les marchés, et les activités d'accueil des voyageurs assurent des revenus réguliers. À partir du XVI^e siècle sont édifiées plusieurs églises et chapelles baroques.

La création de la gare au XIX^e siècle et le développement industriel, avec notamment la production d'acier et d'aluminium, bouleversent les quartiers près de l'Arc. Avec plus de 3 000 habitants, Saint-Michel-de-Maurienne joue aujourd'hui son rôle de chef-lieu de canton et de porte des stations touristiques.



Modane

Ancien village, Modane se développe fortement à partir du XIX^e siècle, d'abord avec la construction de la route impériale de franchissement des Alpes, puis avec le percement du tunnel ferroviaire du Fréjus et la création de la gare qui la hissent au rang de ville internationale.

Fortement détruite par les bombardements de la seconde guerre mondiale, la ville se reconstruit et profite de l'installation de l'ONERA, des grands chantiers d'EDF, et de la présence de douaniers et de militaires. Malgré l'ouverture des frontières et le déclin industriel, Modane, porte de l'Italie, s'est dotée d'infrastructures solides : collège, gare, hôtels, commerces, tunnel routier, et joue son rôle de chef-lieu de canton et de station touristique d'été (porte d'entrée du Parc national de la Vanoise) et d'hiver (stations de Val-Fréjus et de La Norma). L'agglomération compte plus de 5 000 habitants.



Lanslebourg - Mont-Cenis

Lanslebourg, village agropastoral, se développe dès la fin du premier millénaire pour les activités liées au franchissement du col du Mont-Cenis. La réalisation en 1807 de la route impériale voulue par Napoléon 1^{er} renforce les activités du passage dans le bourg.

L'ouverture du tunnel du Fréjus en 1871 freine ces activités et entraîne une émigration d'une partie de la population vers les Amériques.

La physionomie du bourg est bouleversée par les bombardements de la fin de la guerre. Les reconstructions qui ont suivi, puis les grands travaux hydroélectriques du site du Mont-Cenis et les développements touristiques liés à la station de Val-Cenis génèrent une nouvelle dynamique pour ce chef-lieu de canton de plus de 600 habitants permanents et permettent l'accueil potentiel de plusieurs milliers de touristes.



LES ENJEUX DU DÉVELOPPEMENT URBAIN

Les implantations humaines en Maurienne correspondent aux grands courants historiques et économiques de la vallée. Les activités agropastorales ont déterminé la fondation des premiers villages et hameaux à toutes les altitudes exploitables. Les activités du passage ont restructuré les bourgs le long de la route d'Italie. Les activités industrielles ont bouleversé les fonds de vallée désormais endigués et desservis par une voie ferrée. Les aménagements hydroélectriques ont transformé les paysages de haute montagne. Enfin les aménagements touristiques ont touché successivement les cœurs des stations-villages et les espaces vierges des versants exploités.

Les enjeux sont aujourd'hui multiples et concernent :

- la restructuration des villages, bourgs et villes existants afin d'engager des opérations de réhabilitation et d'adaptation du bâti pour répondre aux besoins légitimes de confort et de qualité de vie et de services. La reconquête des centres-bourgs fera partie des objectifs importants pour limiter le gaspillage du foncier,
- le développement de nouveaux quartiers d'habitation dans des espaces bien délimités pour préserver les espaces cultivés et les paysages et pour limiter les coûts des infrastructures, en s'inspirant de la sagesse des anciens, en densifiant et rapprochant intelligemment les habitations les unes des autres,
- la préservation des espaces agricoles et du milieu naturel montagnard,
- les restructurations industrielles sur la base de nouveaux projets de développement et la requalification d'anciens sites,
- le développement touristique avec l'adaptation des équipements existants, et l'engagement de nouveaux projets qualitatifs de développement des stations pour une offre touristique diversifiée toutes saisons,
- le relèvement du défi économique et paysager de la liaison ferrée à grande vitesse France - Italie, projet qui doit être accompagné d'une prise en compte forte des besoins des habitants, notamment sur la préservation de l'environnement et de la qualité de vie,
- le développement d'une architecture durable, économe en énergie, utilisant les ressources locales, respectueuse de l'environnement, adaptée aux besoins du XXI^e siècle, pouvant participer à l'expression d'une identité locale.





La Maurienne a toujours été une terre d'invention, depuis les prouesses développées par les habitants pour vivre en montagne, jusqu'aux fabuleuses techniques mises au point pour le franchissement des Alpes et le développement d'activités industrielles innovantes. Les habitants de la vallée sont aujourd'hui en mesure de surmonter les nouveaux défis qui se présentent à eux.





Le développement durable

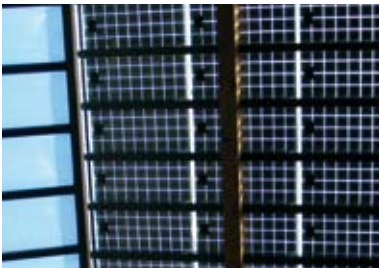
Le Grenelle de l'environnement a été adoptée le 21 octobre 2008 par l'Assemblée nationale et le 10 février 2009 par le Sénat.

La loi "Grenelle 2" ou "projet de loi d'Engagement national pour l'environnement" est l'application technique du Grenelle 1. Cette loi impacte pas moins de 22 à 23 codes : urbanisme, construction, environnement...



Concrètement, il s'agit, dès 2010, de diviser nos consommations par quatre, et par dix en 2020, car alors seule la réalisation de bâtiments passifs et à énergie positive (qui produisent plus d'énergie qu'ils n'en consomment) sera autorisée. Et, bien entendu, l'État, l'ensemble des collectivités territoriales et les établissements publics seront les premiers à devoir s'engager sur cette voie de la performance énergétique des bâtiments.

Aujourd'hui, les logements des bâtiments dit "passifs" consomment l'équivalent de 300 litres de fuel par an pour 100 m² de surface habitable ! Alors que les autres logements consomment quant à eux l'équivalent de 3 300 à plus de 4 500 litres de fuel pour 100 m² de surface habitable...



Par ailleurs, comme produire de l'énergie reste coûteux, il s'agit bien de placer l'effort sur la réduction de la demande énergétique... car l'énergie la plus propre et la moins chère est celle que l'on ne consomme pas.

De fait, cette nouvelle approche traduit aussi une autre conception du coût d'un bâtiment qui ne s'apprécie plus en termes d'investissement et de fonctionnement mais plutôt de "coût global" d'un bâtiment (investissement et fonctionnement compris) sur 20 ou 30 ans afin de rendre les investissements plus responsables. Car, sur une période de 100 ans, le coût énergétique d'un bâtiment représente environ 4 fois son coût de construction.



Quelques éléments permettent d'aborder ces problématiques :

- la "conception bioclimatique" des bâtiments comporte déjà des solutions et permet simplicité de réalisation et d'utilisation ;
- l'isolation, l'étanchéité à l'air, la ventilation doivent être privilégiées ;
- les énergies renouvelables sont enfin là pour couvrir tout ou partie des besoins en énergie.

Le cadre réglementaire existant

La loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture

Selon cette loi, "l'architecture est une expression de la culture. La création architecturale, la qualité des constructions, leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant, le respect des paysages naturels ou urbains ainsi que du patrimoine sont d'intérêt public." Les autorités délivrant les permis de construire doivent s'assurer du respect de cet intérêt.

Le Règlement National d'Urbanisme (RNU)

R 111-21 : LE PERMIS DE CONSTRUIRE PEUT ETRE REFUSÉ ou n'être accordé que sous réserve, si les constructions, par leur situation, leur architecture, leurs dimensions ou l'aspect extérieur des bâtiments ou ouvrages à édifier ou à modifier, sont de nature à porter atteinte au caractère ou à l'intérêt des lieux avoisinant aux sites, aux paysages naturels ou urbains ainsi qu'à la conservation des perspectives monumentales.

Les sites et secteurs des monuments historiques

Leurs protections s'inscrivent dans un périmètre établi et noté dans chaque PLU ou lors de l'élaboration de zones de protection du patrimoine architectural urbain et paysager (ZPPAUP).

Les articles 5 à 11 des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU)

Implantation, marge de recul, surfaces des terrains et aspects des constructions.

Les propositions

3 règles essentielles pour l'article 11 des PLU

1 - Rappel du Règlement National d'Urbanisme (RNU) R 111-21-22-23

Le respect du caractère de l'environnement, des constructions voisines et du lien avec l'espace public est impératif, notamment en ce qui concerne les volumes et les proportions, la pente des toitures et leurs débords, la nature et l'aspect des matériaux utilisés. Ces dispositions sont présentées dans le(s) cahier(s) d'architecture en annexe.

2 - Mise en place d'une consultance architecturale

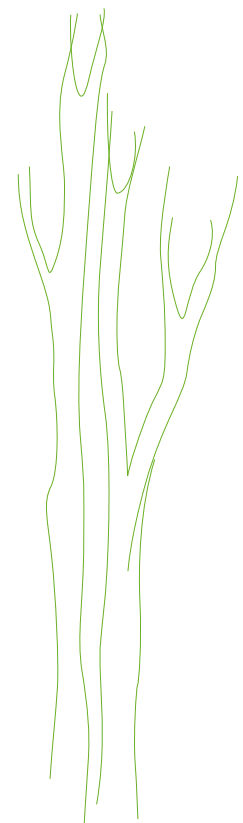
Afin de faciliter l'instruction des demandes de constructions et de veiller à leur meilleure intégration et adaptation au terrain, la commune conseille aux usagers de l'informer de leurs intentions.

Chaque communauté de communes a mis en place une consultance architecturale destinée à conseiller toute personne qui entreprend de construire, restaurer ou aménager un bâtiment. Cette mission s'exerce le plus en amont possible, de façon préventive, au stade de l'intention de faire, du choix d'un terrain, de l'interrogation sur le PLU...

Elle permet de conseiller utilement le pétitionnaire pour contribuer à une bonne intégration du bâtiment dans le paysage et son adaptation au terrain.

3 - Étude des projets particuliers

Il est encouragé de proposer une architecture contemporaine de qualité environnementale. Celle-ci devra témoigner d'une recherche affirmée et argumentée qui pourra proposer des volumétries et des matériaux différents (toiture en particulier).



Les outils



Le CAUE

La loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture a créé les CAUE.

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement a pour mission de développer l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement.

Il contribue, directement ou indirectement, à la formation et au perfectionnement des maîtres d'ouvrage, des professionnels et des agents des administrations et des collectivités qui interviennent dans le domaine de la construction.

Il fournit aux personnes qui désirent construire les informations, les orientations et les conseils propres à assurer la qualité architecturale des constructions et leur bonne insertion dans le site environnant, urbain ou rural, sans toutefois se charger de la maîtrise d'œuvre.

Il est à la disposition des collectivités et des administrations publiques qui peuvent le consulter sur tout projet d'urbanisme, d'architecture ou d'environnement.



Les architectes consultants

Proposés par le CAUE, les architectes consultants développent une mission pédagogique.

Le conseil dépend directement de la qualification et de l'expérience professionnelle de l'architecte qui en est chargé, ainsi que de son indépendance par rapport aux enjeux du territoire dans lequel il intervient.

De façon générale, cette mission s'exerce le plus possible de façon préventive : au stade de l'intention de faire, du choix d'un terrain, de l'interrogation sur l'insertion paysagère...

Le consultant doit apprécier la particularité de chaque problème - notamment en se rendant sur le terrain.

Il **conseille**, il n'impose ni ne juge.

Le consultant rend compte au maire de chaque intervention et un avis est formulé conjointement.

Sa mission s'arrête au dépôt du dossier.



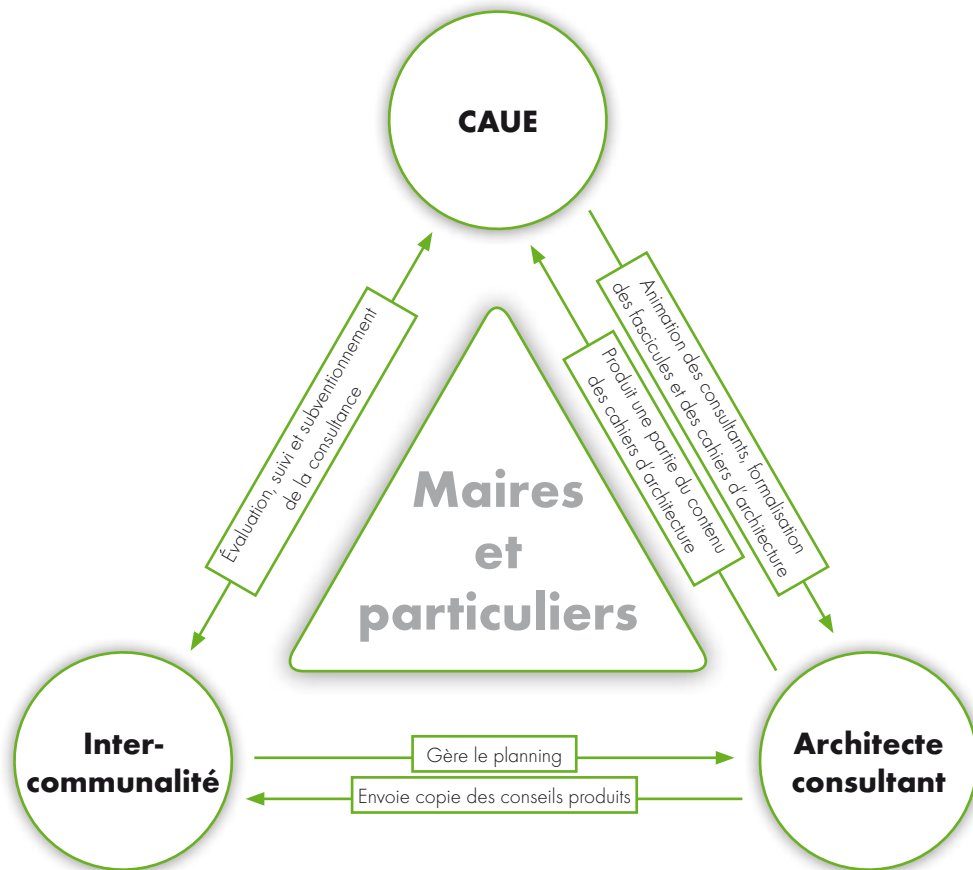
Le Syndicat du Pays de Maurienne (SPM)

Créé en décembre 2000, le Syndicat du Pays de Maurienne a pris le relais de l'Association des maires de Maurienne. Syndicat mixte, le SPM se compose de collectivités de niveaux différents : 33 communes et 4 groupements intercommunaux (communautés de communes regroupant 28 communes).

Ses compétences sont multiples sur des missions de développement économique, d'animation des contrats territoriaux et d'appui technique auprès des collectivités locales. Le Syndicat du Pays de Maurienne est administré par un comité syndical composé de 71 délégués-titulaires. Il est présidé par M. Christian ROCHETTE, secondé de 7 vice-présidents.



Principe de fonctionnement



3 secteurs de consultance

Secteur Porte de la Maurienne et bassin de La Chambre

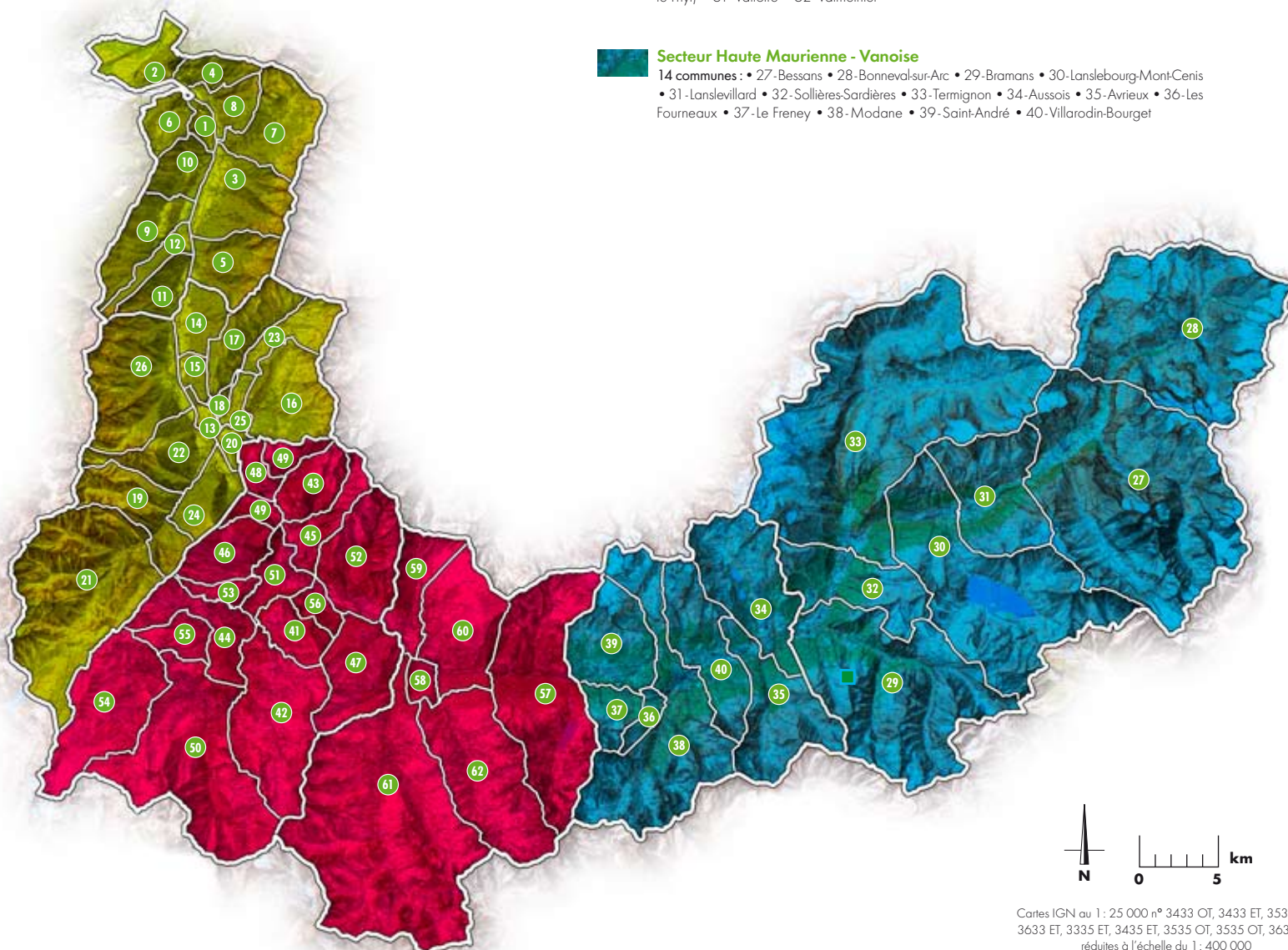
26 communes : 1 - Aiguebelle • 2 - Aiton • 3 - Argentine • 4 - Bonvillaret • 5 - Épierre • 6 - Montgilbert • 7 - Montsapey • 8 - Randens • 9 - Saint-Alban-des-Hurtières • 10 - Saint-Georges-des-Hurtières • 11 - Saint-Léger • 12 - Saint-Pierre-de-Belleville • 13 - La Chambre • 14 - La Chapelle • 15 - Chavannes-en-Maurienne • 16 - Montaimont • 17 - Montgellafrey • 18 - Notre-Dame-du-Cruet • 19 - Saint-Alban-des-Villards • 20 - Saint-Avre • 21 - Saint-Colomban-des-Villards • 22 - Saint-Étienne-de-Cuines • 23 - Saint-François-Longchamp • 24 - Sainte-Marie-de-Cuines • 25 - Saint-Martin-sur-La-Chambre • 26 - Saint-Rémy-de-Maurienne

Secteur Cœur de Maurienne - Arves - Galibier

22 communes : 41 - Albiez-le-Jeune • 42 - Albiez-Montrond • 43 - Le Châtel • 44 - Fontcouverte • 45 - Hermillon • 46 - Jarrier • 47 - Montricher-Albanne • 48 - Montvernier • 49 - Pontamafrey-Montpascal • 50 - Saint-Jean-d'Arves • 51 - Saint-Jean-de-Maurienne • 52 - Saint-Julien-Montdenis • 53 - Saint-Pancrace • 54 - Saint-Sorlin-d'Arves • 55 - Villarembert • 56 - Villargondran • 57 - Orelle • 58 - Saint-Martin-d'Arc • 59 - Saint-Martin-la-Porte • 60 - Saint-Michel de Maurienne (Beaune-le-Thyl) • 61 - Valloire • 62 - Valmeinier

Secteur Haute Maurienne - Vanoise

14 communes : 27 - Bessans • 28 - Bonneval-sur-Arc • 29 - Bramans • 30 - Lanslebourg-Mont-Cenis • 31 - Lanslevillard • 32 - Sollières-Sardières • 33 - Termignon • 34 - Aussois • 35 - Avrieux • 36 - Les Fourneaux • 37 - Le Freney • 38 - Modane • 39 - Saint-André • 40 - Villarodin-Bourget



Cartes IGN au 1 : 25 000 n° 3433 OT, 3433 ET, 3534 OT, 3633 ET, 3335 ET, 3435 ET, 3535 OT, 3535 OT, 3634 OT réduites à l'échelle de 1 : 400 000
© IGN - Paris - autorisation n° 9100
Reproduction interdite

Vous voulez construire, rénover, aménager, agrandir...

un architecte consultant est à votre disposition gratuitement, sur rendez-vous.

N'hésitez pas à le contacter le plus en amont possible de votre projet.

Les contacts utiles figurent en dernière page du cahier d'architecture de votre secteur de consultance.



Remerciements

Architectes consultants :

Philippe BARBEYER • Philippe CAIRE • Yves MERCIER • Catherine SALOMON-PELEN

Architectes :

Atelier d'Architecture en Montagne • Marc BALMAIN • BARBEYER & DUPUIS • Jean BRUCY • CHAMBRE & VIBERT • Jean-Paul CHARRIÈRE • Gilles CHARPIN • Giuseppina CIARAMELLA • Gianfranco COLUCCIO • Lionel FERRET • Pascal GROSSET • Anne GUIRAUD • LOUIS & PERINO • J.P. MERCIER • NORAZ Architectes • Christian PATEY • Dominique et Anne-Sophie PERRON • Richard PLOTTIER • Philippe QUINQUET • Atelier RHENAN d'architecture • TECTONIKUES • Jacques TERMIGNON • Fabienne TRONEL • Bernard TROUCHE

Photos :

CAUE de la Savoie • Agnès DABURON • Olivier PASQUET • Romain BLANCHI • Conservation départementale du patrimoine de la Savoie • Pascal LEMAITRE • Département de la Savoie

Gravures et cartes :

Archives départementales de la Savoie • Musée Savoisien • Institut géographique national

Réalisation :

neWaru / CAUE de la Savoie - avril 2010



CHARTRE ARCHITECTURALE ET PAYSAGÈRE DU TERRITOIRE DE MAURIENNE

Les élus de Maurienne et du Conseil général de la Savoie, compte tenu des enjeux de mise en valeur du cadre de vie du territoire de Maurienne, après avoir pris connaissance des diagnostics et axes de travail proposés par le CAUE de la Savoie :

- proposent, à chaque commune de leur territoire, lors de l'élaboration ou la révision de son PLU, d'assouplir son article 11 en l'accompagnant d'un cahier d'architecture documenté et adapté aux exigences patrimoniales, contemporaines et environnementales,
- encouragent chaque Communauté de communes à élaborer ce cahier de références et à mettre en place ou à renforcer son service de consultance architecturale et environnementale pour aider chaque particulier ou aménageur, en amont de tout dépôt d'autorisation, à promouvoir une architecture de qualité adaptée au lieu et à l'époque,
- proposent d'assurer l'accompagnement du volet paysage et patrimoine de la charte et d'un futur SCoT par la réalisation d'un observatoire du paysage et d'un inventaire du patrimoine.

Une commission "Urbanisme et Paysage", composée d'élus, de techniciens territoriaux et du CAUE, sera chargée du suivi de la charte et de la conciliation auprès des pétitionnaires, ainsi que de l'attribution des aides pour la restauration des toitures traditionnelles.

Le Président du Conseil général de la Savoie

Le Président du CAUE de la Savoie

Le Président du Syndicat du Pays de Maurienne

Le Président de la Communauté de communes Cœur de Maurienne

Le Président du Syndicat intercommunal des vallées de l'Arvan et des Villards

Le Président de la Communauté de communes Maurienne - Galibier

Le Président de la Communauté de communes Porte de Maurienne

Le Président de la Communauté de communes Haute Maurienne - Vanoise

Le Président du Syndicat intercommunal du canton de La Chambre

Le Président du Syndicat intercommunal du canton de Modane